



L I D H O

Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

08 BP2056 Abidjan 08, siege national Cocody-Mermoz, Villa N° 52 angle college Mermoz;
Tel: 22 44 35 01; Fax 22 44 39 15; E-mail: lidho@avisoci

RAPPORT D'ENQUETE

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Bureau Exécutif National de la LIDHO a mandaté deux (02) de ses sections pour effectuer des visites enquête dans des lieux de détention. Il s'agit de la section de Yopougon pour la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) et la section de Grand-Bassam pour la Maison d'Arrêt et de Correction de Grand-Bassam.

Les rapports de ces différentes visites-enquêtes sont retracés à travers ce qui suit :

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LA MAISON D'ARRET ET DE CORRECTION D'ABIDJAN (MACA)

La section de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) de Yopougon a effectué une visite à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) le 21 juin 2007 de 9 heures à 13 heures.

Cette visite a pour objet de s'enquérir des conditions de détention et de vie des prisonniers.

La délégation était dirigée par le camarade Touré Boris, Président de la section LIDHO de Yopougon ; accompagné de 04 membres de son bureau.

Après l'accueil et la présentation de la MACA par le régisseur principal, la visite a été guidée par ses collaborateurs (02 régisseurs et 03 gardes).

Les enseignements retenus de cette visite sont articulés de la manière suivante :

1. la présentation de la MACA

2. les conditions de détention et de vie des prisonniers
3. les recommandations

I- LA PRESENTATION DE LA MACA

Construite sur une aire de dix (10) hectares, la MACA a été ouverte en 1980 avec une capacité d'accueil de 1 500 places.

Elle es composée de six (06) grands bâtiments :

- le Bâtiment A, affecté aux condamnés pour délits mineurs
- le Bâtiment B, pour les prévenus de délits mineurs
- le Bâtiment C, pour les auteurs de crimes et vols aggravés
- le Bâtiment des Femmes
- le Bâtiment des mineurs
- le Bâtiment des assimilés qui reçoit les Blancs (Peau blanche) et tous les Noirs pouvant justifier un revenu mensuel supérieur ou égal à 200 000 F CFA (Deux Cent Mille Francs)

Par ailleurs, la MACA a en son sein :

- une menuiserie (non fonctionnelle)
- une imprimerie
- une cuisine
- une infirmerie
- une mosquée
- une chapelle
- un garage (non fonctionnel)

Pour la récréation des prisonniers, la MACA dispose, en plus de la cour pour chaque bâtiment, d'un terrain de football. Cette maison de correction est gérée par un régisseur principal aidé de sept (07) adjoints.

II- LES CONDITIONS DE DETENTION ET DE VIE DES PRISONNIERS

1. Les conditions de détention

Initialement prévue pour 1500 prisonniers, la MACA a aujourd'hui un effectif de 3 929 prisonniers repartis comme suit :

Les Prévenus	{	Homme : 1 025
		Femmes : 37
		Mineurs : 59

Les condamnés	{	Hommes : 2 792
		Femmes : 75
		Mineurs : 00

La contrainte par corps : 02

Ainsi, dans les cellules construites pour 10 (dix) prévenus à l'origine, les prisonniers s'y retrouvent à 50 voir 60.

2. les conditions de vie

En dehors de quelques privilégiés, les prisonniers n'ont ni matelas ni nattes. Ils dorment à même le sol. Les latrines sont mal tenues par manque de matériels d'entretien. Les prisonniers vivent dans l'insalubrité totale avec des cellules surpeuplées. La promiscuité développe l'agressivité, la prostitution, la consommation de la drogue, la pédophilie et même le meurtre. D'où le désespoir dans lequel vivent les prisonniers. « MACA, c'est le bout de la vie » a confié un détenu.

Par ailleurs, les prisonniers ont droit à un seul repas par jour qui n'est pas de qualité. La cuisine est tenue par des prisonniers. Le coût du repas est de 120 F par jour dont dix (10) F d'impôt.

3. la sécurité

La sécurité à l'extérieur de la MACA est assurée par un détachement du CECOS. La sécurité interne est confiée aux gardes pénitentiaires dont l'effectif est insuffisant. Par conséquent, ils se font aider parfois par certains prisonniers. Par ailleurs, il y a un manque de véhicule de liaison entre les palais de justice et la MACA et une insuffisance de moyens de communications.

III- LES RECOMMANDATIONS

Les personnes suivant un régime pénitentiaire ont droit à un traitement humain dont le but essentiel demeure leur amendement. D'où ces recommandations :

- la construction d'un autre centre de détention pour désengorger la MACA
- l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène
- l'augmentation du nombre de surveillants à l'intérieur de la MACA
- la réhabilitation des aires de récréation et des cellules défectueuses
- l'amélioration du régime alimentaire
- l'éducation et la formation de prisonniers à un métier.

COMPTE RENDU DE LA VISITE DE LA MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE GRAND-BASSAM

Suite à la visite effectuée à la Maison d'Arrêt et de Correction de la ville de Grand-Bassam, le mercredi 19 septembre 2007 en compagnie d'une auxiliaire de justice en service au parquet de Grand-Bassam à notre demande, nous pouvons établir le présent rapport.

II- L'ETAT DES LIEUX

Construite vers l'an 1900 par l'administration coloniale, la prison de Grand-Bassam n'a rien d'une maison de correction, car la drogue y entre et les mineurs sont mêlés aux bandits de « grand chemin ».

Les toitures des cellules coulent en période de pluie ; certaines sont comparables à des passoires.

Les installations électriques constituent de véritables dangers à la fois pour les détenus et même pour les gardes pénitentiaires.

Le portail d'entrée à la grande cour de la prison n'est pas celui d'un pénitencier. L'évacuation des eaux usagées est à revoir.

Le hangar, servant de lieu de culte pour les détenus convertis au christianisme, est presque tombé. Une simple terrasse sert de lieu d'adoration pour les musulmans.

II- EFFECTIF ET CONDITION DE DETENTION

La prison de Grand-Bassam compte 123 détenus, dont 2 femmes et 1 mineur répartis en 17 cellules.

Deux grandes cellules rectangulaires dites « bateaux » d'une superficie d'environ 80 m² abritent 51 détenus.

Le bâtiment des assimilés (réservé aux grands criminels) comportent 3 cellules et regorge d'environ 10 détenus qui se mêlent aux autres prisonniers.

Les autres détenus sont répartis dans les 12 autres cellules à raison de 2 à 5 par cellule.

Les femmes détenues ont leur cellule isolée de celles des autres.

➤ **Constant** :

il n'existe pas de bâtiment isolé pouvant recevoir des détenus malades ou victimes de maladie contagieuse. Donc, l'obligation de rester avec les autres détenus, d'où le risque de contagion généralisée en cas d'endémie.

Un bon nombre de détenus sont sous mandat de dépôt en attendant leur jugement.

La cuisine est tenue par 6 détenus dont 1 chef cuisinier.

L'état de la cuisine est acceptable. Comme distraction les détenus jouent au football (jeu de maracna) presque tous les jours dans la cour de la prison.

La prison de Grand-Bassam n'est pas surpeuplée car elle a une capacité d'accueil de 200 personnes. Toutefois, il faut noter que cette capacité se voit quelque peu réduite du fait qu'un bâtiment a perdu une partie de sa toiture emportée par le vent.

IV- **EQUIPEMENT ET CONDITION DE TRAVAIL**

Le seul véhicule « Pick up » de marque japonaise qui servait de véhicule de liaison est en panne présentement et nécessite une somme d'environ 300 000 F CFA pour sa réparation.

Les bureaux ne sont pas du tout équipés en matériel adéquat : pire, la toiture du bureau du régisseur, principal responsable de la prison coule en cas de pluie.

Nous avons pu constater de l'eau à terre lorsqu'il nous recevait car il avait plu la nuit.

L'ensemble du personnel souhaite une amélioration des conditions de travail.